
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 15 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 :Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

3.01 Règlement 2023-11 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023

4.00 AFFAIRES NOUVELLES

4.01 Adoption du budget municipal pour l'année 2023 et programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2025

4.02 Décompte progressif no 1 de EXP concernant les travaux – remplacement d'un ponceau chemin Lipsey Est

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE**

2022-232 *résolution no 2022-232*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée extraordinaire soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2022-233 *résolution no 2022-233*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis.

A D O P T É E

3.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

3.01 **ADOPTION DE RÈGLEMENT 2023-11 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2023, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que les articles 988 CMQ, 244.1, 246, 252 LFM et suivants établissant les modes de paiement et tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 5 décembre 2022;

2022-234 *résolution no 2022-234*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2023-11 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023 tel que déposée.

D'enregistrer et copier le règlement décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-11 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

4.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

4.01 **ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2025**

CONSIDÉRANT les documents explicatifs des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 et la présentation du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2025.

CONSIDÉRANT les documents explicatifs des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023.

2022-235 *résolution no 2022-235*

Vote pour : Mme la conseillère Mélanie Cyr, Mme la conseillère Marilyne Gendron, Mme la conseillère Claudia Gilbert, M. le conseiller Jean Martel et M. le conseiller Mario Dolbec.

Vote contre : M. le conseiller Pierre Reid

M. le maire s'est abstenu de voter - Adopté à la majorité des conseillers

QUE le du programme triennal d'immobilisation soit accepté tel que rédigé et préparé pour les membres du conseil.

QUE le budget 2023 soit accepté tel que rédigé et préparé pour les membres du conseil.

A D O P T É E

4.02 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 DE EXP CONCERNANT LES TRAVAUX – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN LIPSEY EST**

CONSIDÉRANT que l'inspection des travaux du remplacement d'un ponceau sur le chemin Lipsey Est a été faite par M. Frédérick Blais, ingénieur chez EXP.

2022-236 *résolution no 2022-236*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède au paiement pour les travaux effectuer à ce jour pour le ponceau du chemin Lipsey Est selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Frédérick Blais.

QUE le montant de 33 871,22\$ en plus des taxes applicables soit effectué à la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc. pour le décompte no 1 concernant les travaux effectués à ce jour sur le ponceau du chemin Lipsey Est.

A D O P T É E

4.03 **PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, pour un coût total des travaux 2022 de 112 938,24\$ (aide financière reçu 120 436,00\$);

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2022-237 *résolution no 2022-237*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 112 938,24\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 contribuables présents.

6.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2022-238 *résolution no 2022-238*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 28.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet